



Relevé Gaz non réalisé

Par Ralf35

Bonjour,

Je me permets de vous contacter car je suis assez étonné des pratiques de mon fournisseur de Gaz.

J'ai souscrit un contrat le 5 juin 2019, à mon entrée dans ma maison en location. Nous avons déjà eu deux factures basées sur des estimations. Le dernier relevé réel a été fait le 8 Octobre 2019. Ils annoncent une prochaine facture, avec un relevé le 15 mai 2021, soit 19 mois après le dernier relevé réel.

J'ai entendu dire que les fournisseurs de gaz avaient l'obligation de relevé les compteurs en réel, tous les 18 mois.

S'ils font un relevé comme prévu, cela fera 19 mois, si la consommation n'est pas à mon avantage, puis je refuser de payer ?

Merci par avance de votre retour.

Cordialement

Par AGeorges

Bonsoir Ralf,

En principe, la fréquence des relevés dépend de votre consommation. Plus elle est faible, moins les relevés sont fréquents, sans toutefois dépasser six mois ...

Mais rien ne vous empêche :

- de procéder vous-même à un auto-relevé et de communiquer la valeur du compteur et la date du relevé à votre fournisseur,
- de changer de fournisseur presque quand vous voulez sur la base des nouvelles lois de concurrence pour l'énergie.